

**Six associations mises en examen pour escroquerie,
avec les donateurs floués, les associations honnêtes crient leur
indignation !**

Paris, le 18 décembre 2009 - Parmi ces six mises en examen se trouve l'Association pour la Recherche sur le Diabète (**ARD**). **A ne pas confondre avec l'AFD (Association Française des Diabétiques) !** Mais si justement : des donateurs de bonne foi confondent, ne comprennent plus, sont plongés dans le désarroi. Ils nous expriment leur légitime indignation sans plus savoir exactement à qui ils s'adressent.

L'Association Française des Diabétiques, créée en 1938, reconnue d'utilité publique en 1976, œuvre sans relâche pour l'information, la défense et l'accompagnement des personnes atteintes du diabète et de leur famille, sur l'ensemble du territoire national, y compris les DOM TOM, avec son réseau de 125 associations locales et régionales. La gestion de l'AFD est transparente. L'utilisation de tous les fonds qu'elle rassemble est publique, contrôlée, vérifiable. Les recettes de l'AFD proviennent à près de 60 % de ses 130 000 membres, de la générosité publique, mais aussi pour le reste, de subventions d'organismes publics et de partenariats d'entreprises. Car l'AFD est reconnue comme un acteur majeur, légitime et responsable par l'Etat, les institutions publiques, les collectivités territoriales, les professionnels de santé, ainsi que les médias.

Il n'en est rien des six associations mises en examen. Dès l'étrange apparition en France de l'Association pour la Recherche sur le Diabète, l'Association Française des Diabétiques s'était inquiétée de la possible confusion entre les deux sigles ARD et AFD.

Nous avons signalé à l'époque que des confusions éventuelles pouvaient être source de préjudices potentiels pour notre association. **La preuve est faite que nous avons raison. Une possibilité d'amalgame a été créée. Nous en constatons aujourd'hui les tristes conséquences.**

- **L'AFD affirme avec force qu'elle n'a rien à voir avec les entités mises en cause par la justice.**
- **L'AFD se réserve le droit de faire reconnaître le préjudice qu'elle subit du fait de cette affaire.**
- **L'AFD, association de patients au service des patients, réaffirme à toutes les personnes atteintes du diabète, qu'elle poursuivra son incessante action à leur service au nom de ses valeurs d'entraide, de partage et de solidarité.**

Contact presse : Christiane VEINIERE – 01 40 09 68 57

Créée en 1938 et reconnue d'utilité publique en 1976, l'AFD est l'association des patients atteints de diabète en France. Elle accompagne, défend et informe les personnes diabétiques. L'AFD est une fédération de 127 associations locales qui regroupent plus de 130 000 membres et bénéficie d'une légitimité reconnue auprès des pouvoirs publics, des professionnels de santé et des laboratoires pharmaceutiques. AFD – 88 rue de la Roquette, 75544 – Paris cedex 11 - 01 40 09 24 25

